

2024-24

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20240920-2024_24-DE
Reçu le 23/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2024

Convocation le 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Était absente : Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

TRAVAUX MAIRIE- TRANSFERT DES BUREAUX

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de la mairie devraient enfin débiter, il s'agit d'un projet datant de 2021.

Le temps de l'aménagement de la mairie, il sera nécessaire de transférer les bureaux. Pour ce faire, Monsieur propose de louer une structure modulaire de 18m2 pour un montant de 3 450€ TTC, comprenant le transport aller-retour, l'installation, la location 6 mois et le démontage.

La construction modulaire serait installée sur le terrain de pétanque, à côté du parking, le long du ruisseau, soit, à environ, une trentaine de mètres de la mairie. Une communication massive devra être effectuée afin de prévenir les administrés du transfert des bureaux de la mairie (affiches, site internet, Intramuros, lettre communale...).

Également, il faudra compter peut-être 2 ou 3 jours de fermeture pour le déménagement des bureaux et la mise en service du système informatique. Dans un deuxième temps, et sans doute lors d'un weekend, enlever l'ensemble des meubles et cartons restants pour laisser place aux travaux.

Monsieur le maire propose la mise en place de la construction modulaire le mercredi 9 octobre. Le transfert des bureaux s'effectuerait la semaine 42 (du 14 au 18 octobre). Le samedi 19 octobre serait consacré au restant à vider de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert de la mairie tel que proposé par Monsieur le maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/09/2024
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 20 septembre 2024
Le Maire, Raoul Debar

